

Guéret, le 20 juillet 2023

Communiqué de presse

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour garantir la continuité des soins en Creuse cet été

Dans le département de la Creuse, comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et paramédicale très tendu, impactant notamment les services d'urgences mais aussi les maternités. Dans ce contexte, et dans la perspective de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour limiter les effets de ces tensions et déployer des solutions permettant d'assurer l'accès aux soins et de garantir la qualité des prises en charge.

| Un suivi renforcé permettant d'anticiper les tensions

Dans le cadre de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine met en œuvre une stratégie régionale d'anticipation et de gestion des tensions en concertation avec les acteurs de la santé. Sur le département de la Creuse, cette action est conduite par la délégation départementale ARS qui met en œuvre un suivi renforcé auprès des acteurs du territoire et anime des réunions territoriales régulières, associant tous les acteurs de la santé : établissements de santé, représentants des professionnels de santé libéraux, transporteurs sanitaires, structures médico-sociales, afin d'identifier les leviers mobilisables et les actions pouvant être mutualisées au niveau départemental.

| Une solidarité territoriale affermie sur les filières de soins prioritaires

Lorsque, par manque de médecins et de personnel paramédical, il est nécessaire d'adapter l'organisation au sein d'un service d'urgences et de maternité, un ensemble de mesures peut être mis en place comme :

- L'implication des médecins de l'établissement ou d'un établissement du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire),
- Le travail en coopération entre établissements publics et privés, les structures médico-sociales et les acteurs de soins d'un territoire.

Afin d'anticiper les risques de rupture de permanence des soins sur ces filières prioritaires, l'ARS est amenée à mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé, aussi bien du territoire de la Creuse que des départements limitrophes.

| Des mesures d'anticipation pour la maternité

Au niveau de la maternité de Guéret, des protocoles d'anticipation (Plan rose) ont été rédigés sous l'égide de l'ARS et du réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine – RPNA. Ces protocoles permettent d'accompagner la sécurisation des prises en charge en cas de tensions sur les ressources humaines.

- ⇒ Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales reste assurée par la structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) 24h/24 et 7j/7.
- ⇒ Pour toutes demandes de soins, l'ARS rappelle la nécessité d'appeler en premier lieu son médecin traitant.
- ⇒ En cas d'urgence ou d'indisponibilité du médecin traitant, avant de me rendre aux urgences j'appelle le 15 qui pourra m'orienter vers la solution de prise en charge la plus adaptée.

| Des leviers complémentaires pour améliorer l'accès aux soins non programmés

Pour accueillir les patients relevant des soins non-programmés¹, le département peut compter sur des services comme l'accueil médical mis en place par le centre hospitalier de Bourgneuf ou le service SOS 1^{er} soins mis en place par la clinique de la Marche à Guéret ou sur la [cartographie de l'offre de soins non programmés](#).

La nuit, le week-end et les jours fériés, la régulation médicale assurée en Creuse par le Centre 15 permet une réponse médicale graduée et adaptée à l'état de santé du patient : conseils, consultations dans un lieu fixe de garde, visites à domicile, recours à l'aide médicale urgente...

| Des dispositifs transversaux pour répondre aux besoins de santé mentale des creusois

La Creuse compte un certain nombre de ressources transversales à même d'orienter la population creusoise en cas de besoin dans le domaine de la santé mentale. Ces dispositifs seront opérationnels tout l'été.

- ⇒ **3114 - Numéro National de Prévention du Suicide**
- ⇒ **Les Centres Médico-Psychologiques** : lieux clé dans le soin psychiatrique, le Centre médico-psychologique (CMP) permet de faciliter le premier pas vers une prise en charge en santé mentale. Le CH de la Valette dispose de CMP sur le territoire creusois permettant une première ligne d'accueil et d'orientation, et, mettent à disposition leurs compétences pluri-professionnelles (médecins psychiatres, psychologues, infirmiers, aides-soignants).

¹ Les soins non programmés correspondent à des urgences ressenties non vitales qui nécessitent une consultation dans un délai court.

AVANT D'ALLER AUX URGENCES

j'appelle le

15

**LA NUIT, LE WEEK-END,
OU EN CAS D'URGENCE,**



**En journée, sauf en cas d'urgence,
je contacte mon médecin traitant.**



FACE À L'URGENCE, AYONS LES BONS RÉFLEXES

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr